

## Avis à l'attention de M. le Préfet du GERS sur la situation générale liée à la COVID 19 dans le Gers au 16 octobre 2020

L'Agence régionale de santé Occitanie (Délégation départementale du Gers) est saisie en date du 16 octobre 2020 par la préfecture du Gers pour avis sur l'opportunité de prolonger les mesures administratives pour contrer l'évolution de l'épidémie liée à la Covid-19 dans le département du Gers.

Les données épidémiologiques communiquées régulièrement par Santé publique France confirment le maintien d'une circulation active du virus dans l'ensemble de la région ainsi que sur le Département du GERS.

L'évolution de la situation générale depuis le mois de juillet se caractérise par une accélération de la circulation du virus et une augmentation régulière du nombre de cas, avec une augmentation importante sur le mois de septembre et une accélération depuis le 10 octobre 2020.

Le Département du GERS a été classé par décret du 19 septembre 2020 en zone de circulation active du virus (zone d'alerte), en raison d'un taux d'incidence de l'infection qui dépasse le seuil d'alerte de 50 cas hebdomadaires pour 100 000 habitants.

Le **taux d'incidence brut** (nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants) a évolué à la hausse jusqu'à la fin du mois de septembre et après une stabilisation autour de 80 en septembre, il repart à la hausse en octobre pour dépasser les 100 cas /100 000 habitants :

- Du 3 au 9 août : 1,6
- Du 17 au 23 août : 16,3
- Du 31 août au 6 septembre : 31,6
- Du 14 au 20 septembre : 88,4
- Du 21 au 27 septembre : 88,4
- Du 28 au 4 octobre : 83,1
- Du 5 octobre au 11 octobre : 105,8
- chiffre provisoire pour la période du 7 au 13 octobre : 134,7

Le **taux de positivité** des tests :

- Du 3 au 9 août : 0,3 %
- Du 31 août au 6 septembre : 2,9 %
- Du 14 au 20 septembre : 6,7 %
- Du 21 au 27 septembre : 7,5 %
- Du 28 septembre au 4 octobre : 7,5 %
- Du 5 octobre au 11 octobre : 9,7 %
- chiffre provisoire pour la période du 7 au 13 octobre : 11,3 %

Ce taux dépasse désormais le seuil d'alerte de 10%.

Le **taux de dépistage** pour 100 000 habitants reflète l'important effort fait par les laboratoires du Gers pour augmenter leur capacité de test, avec une légère diminution récente de la demande en tests depuis fin septembre du fait de la doctrine nationale priorisation des tests vers certains publics dans tous les départements :

- Du 3 au 9 août : 618,3
- Du 31 août au 6 septembre : 1307,1
- Du 14 au 20 septembre : 1596,0
- Du 21 au 27 septembre : 1601,2
- Du 28 septembre au 4 octobre : 1508,6
- Du 5 octobre au 11 octobre : 1426,5
- Chiffre provisoire pour la période du 7 au 13 octobre : 1193,4

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle sur le département :

- du taux d'incidence qui dépasse désormais les 100 cas/100000 soit le double du seuil d'alerte des 50/100 000,
- du taux de positivité qui dépasse le seuil d'alerte de 10%,
- des signalements réguliers de cas COVID-19 parmi des résidents ou des salariés dans les établissements médico-sociaux et établissements de santé et en croissance sur la semaine du 12 octobre, sur l'ensemble du département,
- de l'augmentation significative du nombre de personnes hospitalisées (20 personnes dont 2 en réanimation) et du fait notamment d'un cluster en cours de gestion sur un centre hospitalier,
- des situations régulières de contamination en milieu familial, scolaire ou dans les clubs sportifs,

l'ARS propose de prolonger pour 4 semaines supplémentaires l'ensemble des mesures prises par votre arrêté préfectoral du 12 octobre 2020 portant dispositions diverses pour freiner la circulation du virus SARS-Cov-2 dans le Gers.

L'agence préconise l'obligation du port du masque autour des établissements scolaires et des centres de loisirs ainsi que pour tous les marchés. L'ARS propose également d'instaurer la possibilité de refuser l'entrée à une personne refusant l'utilisation du gel hydro-alcoolique.

Ces mesures restent à adapter aux mesures prises au niveau national dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 16 octobre 2020.

Fait à AUCH, le 16 octobre 2020

Pour le Directeur Général de l'ARS,  
Le directeur de la Délégation départementale,

J. M. BLAY

